TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 243 – 04/02/2019



Les liens internet contenus dans ce document « papier » sont actifs sur le site www.villeylesec.fr

Quoi de neuf depuis le précédent numéro?

Voici le résultat de l'analyse de l'eau potable (contrôle sanitaire courant) après le prélèvement et les mesures de terrain du 10/01/2019 à 10h02 pour l'ARS, réalisés par le laboratoire SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Nom et type d'installation : PUITS P2 (CAPTAGE)

Type d'eau: EAU BRUTE SOUTERRAINE

Conclusion sanitaire:

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Le résultat complet de cette analyse est disponible sur le site <u>villeylesec.fr</u>, <u>page mairie</u>, <u>rubrique eau et</u> assainissement.

A noter – Avis aux pêcheurs

L'arrêté préfectoral DDT-PECHE 2018/119 définissant l'avis annuel des périodes d'ouverture de la pêche en eau douce en Meurthe et Moselle en 2019 a été publié.

Principales dispositions : la pêche est autorisée dans le département de Meurthe et Moselle pour les écrevisses et toutes les espèces de poissons, durant les périodes d'ouverture générale ci-après :

- Eaux de lère catégorie, du 9 mars au 15 septembre 2019,
- Eaux de 2^{ème} catégorie, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Consultez l'arrêté affiché en mairie ou sur le site de la préfecture pour les dispositions particulières et les tailles de poissons autorisées.

Grand débat national

Chacun a la possibilité de contribuer au grand débat national, en participant à des réunions organisées par des collectivités locales, des associations ou sur le site du grand débat national https://granddebat.fr/

Le gouvernement propose 4 thèmes de réflexion :



L'organisation d'un débat dans notre commune ou en association avec un autre village est en discussion.

Je vous parle... des compétences de la CC2T

Nous vous proposons de faire mieux connaissance avec la CC2T : la <u>Communauté de Communes</u> Terres Touloises.

Le 1^{er} janvier en 2014, Villey le Sec a rejoint la fusion des Communautés de Communes du Toulois - CCT - et des Côtes en Haye. La nouvelle CCT comptait alors 34 communes pour 37 000 habitants. La Communauté de Communes Terres Touloises - CC2T - est née le 1er janvier 2017 de la fusion des communautés de communes du Toulois et de celle de Hazelle en Haye. Elle compte 42 communes solidaires, pour 473 km2 de superficie et 45 901 habitants.

Les secteurs de compétences de la CC2T sont les suivants :

- <u>gestion de l'assainissement</u> sur l'ensemble du territoire (dont la station d'épuration de Villey le Sec),
- collecte et traitement des déchets ménagers, plateformes des déchets verts, déchetteries communautaires de Toul et Fontenoy,
- Aménagement et gestion des zones d'activité économiques intercommunales (Gondreville, Dommartin les Toul, ...),
- Mobilité, transports : transports en commun avec la gestion du bus de l'agglomération touloise MOVIA, pistes cyclables, accès ferroviaire, covoiturage...
- Petite enfance : accueil collectif et individuel, depuis le 1^{er} janvier 2019 gestion du Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (RAMPE) précédemment géré par le CCAS de Toul, coordination des outils liés à la petite enfance à l'échelle du territoire
- Numérique : Déploiement de la fibre (pour Villey-le-Sec, les travaux démarreront en août 2019 pour une mise en service en 2020)
- Programme Local de l'Habitat
- <u>Plan Local d'Urbanisme Intercommunal</u> (PLUI) le PLUI entre dans la phase de constitution du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Ovive : gestion de l'établissement intercommunal du centre aquatique et de ses activités
- Entretien cours d'eau du territoire
- Reconquête de différentes friches, militaire, industrielle, hospitalière ou agricole
- l service technique intercommunal et d'insertion : entretien maintenance du patrimoine, espaces protégés, espaces verts, aire gens du voyage...
- Porte le projet "Tous éco-citoyens"
- Soutien à l'économie touristique du territoire, dont dispositif FISAC (fonds d'intervention en faveur des services, de l'artisanat et du commerce)
- Prévention des inondations (compétence nouvelle)

<u>L'organisation de la CC2T</u> comprend :

- 1 BUREAU, composé d'1 président, 13 vice-présidents, 4 conseillers délégués, tous élus par l'assemblée de la CC2T qui compte 78 délégués titulaires et 35 suppléants issus de toutes les communes du territoire.
- des COMMISSIONS THEMATIQUES, qui vous seront présentées plus précisément dans les prochains bulletins d'informations à venir
- des groupes de travail thématiques, plus ou moins pérennes selon les sujets, composés d'une quinzaine de membres, pour un travail de fond tout au long de l'année
- (les groupes de travail et les commissions thématiques sont ouverts à tous les conseillers municipaux des communes composant la CC2T)
- 1 COMMISSION DES MAIRES (qui examine les sujets de fond et prépare les décisions présentées en conseil communautaire)
- I CONSEIL COMMUNAUTAIRE (débat et vote)